

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Ils sont probablement à côté ou en train de téléphoner. Je ne veux pas discuter avec le député. Il a raison, mais il nous faut respecter le Règlement, qui interdit que l'on signale les présences ou les absences. La parole est au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, en fait, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé ont essayé à plusieurs reprises de faire adopter ce projet de loi. Les agriculteurs et producteurs au pays veulent avoir accès aux avances de fonds. Ils en ont assez des tactiques dilatoires qu'on utilise ici. Ils en ont assez d'entendre les mêmes arguments lancés de part et d'autre. A ce moment-ci, ce qui les intéresse, ce n'est pas de savoir si le ministre X est à sa place ou si les banquettes de l'opposition sont vides. Tout le monde peut jouer ce jeu.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire que ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. Je demande aux députés de surveiller leurs propos et de ne pas indiquer qui est présent à la Chambre et qui ne l'est pas. La parole est au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, bien sûr, nous avons pris bonne note de votre commentaire qui, à mon avis, illustre le fait que les producteurs agricoles canadiens attendent que tous les députés se consacrent à leur travail et adoptent la mesure législative pour leur permettre d'obtenir les paiements anticipés.

Je veux maintenant m'arrêter à certaines dispositions du projet de loi. Évidemment, les agriculteurs pourront encore obtenir les fonds nécessaires pour effectuer leurs récoltes et les livrer. Ils auront toujours accès aux services de commercialisation. Les paiements anticipés seront administrés par les organismes regroupant les producteurs et avec qui le gouvernement fédéral a conclu des ententes. Ces organismes versent les avances aux agriculteurs qui les remboursent lorsqu'ils ont livré leurs récoltes. Le gouvernement fédéral garantit ce remboursement de sorte que ni les organismes, ni les prêteurs ne courent de risques.

Sur quelles modifications porte le débat? Premièrement, le projet de loi améliore les garanties en prévoyant le remboursement des intérêts et du principal.

Deuxièmement, aux fins de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, les taux d'intérêt seront fixés par le ministre et non plus par voie de règlement. Cela devrait accélérer le versement des avances aux producteurs.

Troisièmement, les montants limites seront fixés par le ministre et pourront dorénavant atteindre un niveau supérieur. Enfin, les taux d'intérêt seront fondés sur les taux négociés avec les prêteurs par la Commission canadienne du blé ou d'autres regroupements de producteurs. Ces taux seront nettement inférieurs à ceux que pourraient obtenir les représentants des producteurs sans les garanties offertes par le gouvernement fédéral.

Quant à la mise en marché ordonnée, il me semble certes que c'est au producteur à fixer la date de sa livraison compte tenu des calendriers établis par l'association concernée pour permettre à l'office de commercialisation visé—dans le cas des producteurs de ma circonscription, la Commission canadienne du blé—d'attribuer les quotas lorsqu'elle veut que soit livré le grain ou la récolte concernés. Mais c'est le producteur qui décide, somme toute, de la date de livraison. Or, puisqu'il doit payer des intérêts sur son avance, il sera peut-être plus enclin à profiter de l'attribution des quotas et à répondre à l'appel de l'office. Mais c'est à lui, et non pas au contribuable, d'assumer financièrement la décision de ne pas tenir compte de la demande de livraison de l'organisme de commercialisation. Il va de soit que le prix versé au producteur chargé de livraison est normalisé sur toute l'année.

Je voudrais prendre quelques minutes pour faire l'historique de cette mesure parce que certains milieux, si je ne m'abuse, l'ont qualifiée d'offensive impitoyable et sournoise contre les milieux agricoles. A vrai dire, rien n'est aussi loin de la vérité. A moins de prendre des mesures énergiques pour régler le problème de la dette et du déficit, le Trésor fédéral sera tout simplement à sec. Oublions les avances sans intérêt, car il n'y aura pas de fonds disponibles pour les programmes agricoles de base ni pour l'administration ordinaire du ministère de l'Agriculture et des autres ministères fédéraux, sans parler des paiements de transfert aux provinces ni du maintien de notre filet de sécurité sociale dont nous avons appris à